

SEANCE DU 24 JUILLET 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt quatre juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Cizay-la-Madeleine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de **Madame Laurence DELAUNAY, Maire.**

Présents : BEAUMONT Robert, CESBRON Didier, DELARUE Anne-Sophie, TERRIEN Jean-Paul, PINEAU Jérôme, GUILBERT Raymonde, REYNOLD de SERESIN Benoit, GRANDHOMME Isabelle, et DELAUNAY Michaël

Absents excusés : KAHLOUL Rouchdy, RAY Thierry, MOINE Marie-Françoise et MOREAU Malika

Absent : BRUNETEAU Frédéric

Secrétaire de séance : DELAUNAY Michaël

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 10

Date de la convocation : 18/07/2017

Affichage : 25/07/2017

TRAVAUX CANIVEAU A « IGNE »

Présentation du devis de l'entreprise GONNORD de Thouars, concernant les travaux de réfection du caniveau à « Igné », dont le montant s'élève à 2 981.00 € HT soit 3 577.20 euros TTC.

Après discussion, le conseil décide de demander à l'entreprise de revoir la longueur du caniveau à refaire. Le devis sera validé à une prochaine réunion.

CONVENTION DE PRESTATIONS DU SERVICE APPLICATION DU DROIT DES SOLS (ADS)

Madame le Maire présente la convention de prestations du service application du droit des sols (ADS) pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol conclue entre la Ville de Saumur et la commune de Cizay-la-Madeleine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve cette convention établie du 1^{er} juillet au 31 décembre 2017.
- Autorise Madame le Maire à la signer.

TRAVAUX JARDIN DE L'ECOLE et ACCES TERRAIN DE LOISIRS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE le devis de l'entreprise ECPA Bernard CHAPIN de Cizay-la-Madeleine, concernant l'installation d'une clôture avec portillon pour le jardin de l'école ainsi que l'accès de l'école au terrain de loisirs, dont le montant global s'élève à 3 378.83 € HT soit 4 054.60 euros TTC,

- AUTORISE Madame le Maire à signer ce devis.

Cette délibération annule et remplace la délibération du 30 juin 2017.

DROIT DE CHASSE

Le conseil municipal accepte de donner le droit de chasse de la commune à M. BEAUMONT Yannick, en compensation celui-ci fera un don à la commune.

ADHESION FONDATION DU PATRIMOINE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adhérer à la fondation du Patrimoine pour une cotisation annuelle de 75 €.

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°01

Madame le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2017 :

Section d'investissement

Recette - 2031-041 Frais d'études	1 137.00
Dépense -21312-041 Bâtiments scolaires	1 137.00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- autorise cette décision modificative

Questions diverses :

- commande de l'affiche des Présidents de la République
- proposition de rencontre avec les enseignantes pour le jardin de l'école

Fait et délibéré, les : jour, mois et an susdits.

Et ont signé les membres présents.